

# La Ville de Saint-Paul-lès-Dax solidaire avec Haïti

La Ville de Saint-Paul-lès-Dax sensible aux drames humains résultant du tremblement du 12 janvier dernier en Haïti a installé une urne dans le Hall d'entrée de l'Hôtel de Ville.

Cette urne permettra de récolter des fonds pour l'association Timoun dans laquelle sont investies des employées municipales.

Cette association a pour but de développer des liens d'entraide en direction de la population haïtienne, en collaboration avec des structures locales ou avec des organisations à caractère humanitaire travaillant avec Haïti.

Elle interviendra notamment pour mettre en place rapidement des hébergements provisoires à destination d'orphelins victimes du séisme et aider à la reconstruction d'orphelinats.

Les dons doivent être effectués par chèque libellé à Timoun Séisme.

L'association Timoun s'est engagée à informer les donateurs de l'affectation des fonds ainsi que d'utiliser ces fonds pour venir en aide aux orphelinats et aux enfants victimes du séisme du 12 janvier dernier en Haïti.

Chaque donateur est informé que l'association Timoun ne peut pas fournir de justificatif fiscal.

D'autres possibilités de dons existent, notamment :

Médecins du Monde – Urgence Haïti -BP 100 - 75018 Paris

[Médecins sans frontières](#) - Urgence Haïti - BP 2000 - 75011 Paris

[Croix Rouge française](#) - Séisme Haïti - 75678 Paris Cedex 14

[Action contre la faim](#) – Urgence Haïti - Libre réponse 64 731 - 75 681 Paris Cedex

[Fondation de France](#) – Solidarité Haïti BP 22 - 75008 Paris

[Unicef France](#) - Urgence Haïti - BP 600 - 75006 Paris